

**ARRETE 2020/365 MODIFIE L'ARRETE 2014/155 PORTANT NOMINATION D'UN  
REGISSEUR ET DE MANDATAIRES SUPPLEANTSPOUR LA REGIE DE RECETTES  
POUR LA PERCEPTION DE LA TAXE DE SEJOUR**

VU la délibération du Conseil de Communauté n°10/034 en date du 25 mars créant une régie de recettes pour la perception de la taxe de séjour ;

VU l'arrêté 2020/364 en date du 30 juin 2020 portant création d'une régie de recettes pour la perception de la taxe de séjour remplaçant les arrêtés 10-98 2015/157, 2017/124 et 2017/225 ;

VU l'arrêté 2011/76 modifié par les arrêtés 2015/155 et 2017/125 ;

VU l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 30 juin 2020 ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : L'article 2 du précédent arrêté est modifié comme suit ;

En cas d'absence pour maladie ou tout autre empêchement exceptionnel, Madame Joëlle MOTTE sera remplacée par mesdames Jennifer GALLOIS ou Stéphanie SALEZ, mandataires suppléantes.




**ARTICLE 2** : Les autres articles du précédent arrêté restent inchangés.

**ARTICLE 3** : Le Président et Madame la Comptable publique du Vouzinois sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

FAIT à Vouziers, le 1.07.2020

Le Président

Francis SIGNORET

<p>Notifié le : 03 07 2020</p> <p>(Signature précédée de la mention manuscrite « vu pour acceptation »)</p> <p>Le Régisseur, « Vu pour acceptation »</p>  <p>Joëlle MOTTE</p>	<p>Notifié le : 06 10 7 12 020</p> <p>(Signature précédée de la mention manuscrite « vu pour acceptation »)</p> <p>Le Mandataire suppléant, Vu pour acceptation</p>  <p>Jennifer GALLOIS</p>
<p>Notifié le :</p> <p>(Signature précédée de la mention manuscrite « vu pour acceptation »)</p> <p>Le Mandataire suppléant, vu pour acceptation</p>  <p>Stéphanie SALEZ</p>	

Pour avis conforme, la Trésorière,  
Nadia BOUVIER

Transmis au représentant de l'Etat le : 9 / JUIL. 2020